



# Je rénove ou je construis, Je dépose un permis, Je pense à la fibre!



La mission de Gers Fibre consiste à rendre éligibles à la fibre les logements habités ou habitables qui ont déjà été raccordés au réseau téléphonique.

## Si votre logement n'a jamais été raccordé au réseau téléphonique

- soit parce que vous avez fait ce choix quand vous avez construit ou rénové votre maison
- Soit parce que la fibre était déjà en déploiement sur votre commune quand vous avez lancé votre projet de construction

**Vous devez prévoir et financer votre raccordement à la fibre.**

Vous devez raccorder à vos frais votre logement au réseau de Gers Fibre en rejoignant un Point d'Accès au Réseau qui vous sera indiqué à proximité immédiate de votre parcelle et dans l'application du «Droit au terrain » (voir schéma au verso) . C'est exactement la même chose que pour tous les autres réseaux: eau, électricité, assainissement.

**Pensez y dès le début de votre projet parlez en avec votre architecte ou votre entrepreneur.** Contrairement à ce qui est parfois indiqué à celles et ceux qui construisent ou qui rénovent: il ne suffit pas de tirer une gaine verte jusqu'en limite de propriété au niveau de son compteur électrique. Prévoir son raccordement est un peu plus complexe.

**Vous devez vous faire aider par un bureau d'étude pour savoir où rejoindre le réseau Gers Fibre.**

Vous pouvez solliciter l'accompagnement (payant) d'un prestataire comme Maison Individuelle en vous rendant sur le site suivant:

<https://maison-individuelle.orange.fr/>



## Quelles prestations vous seront nécessaires?

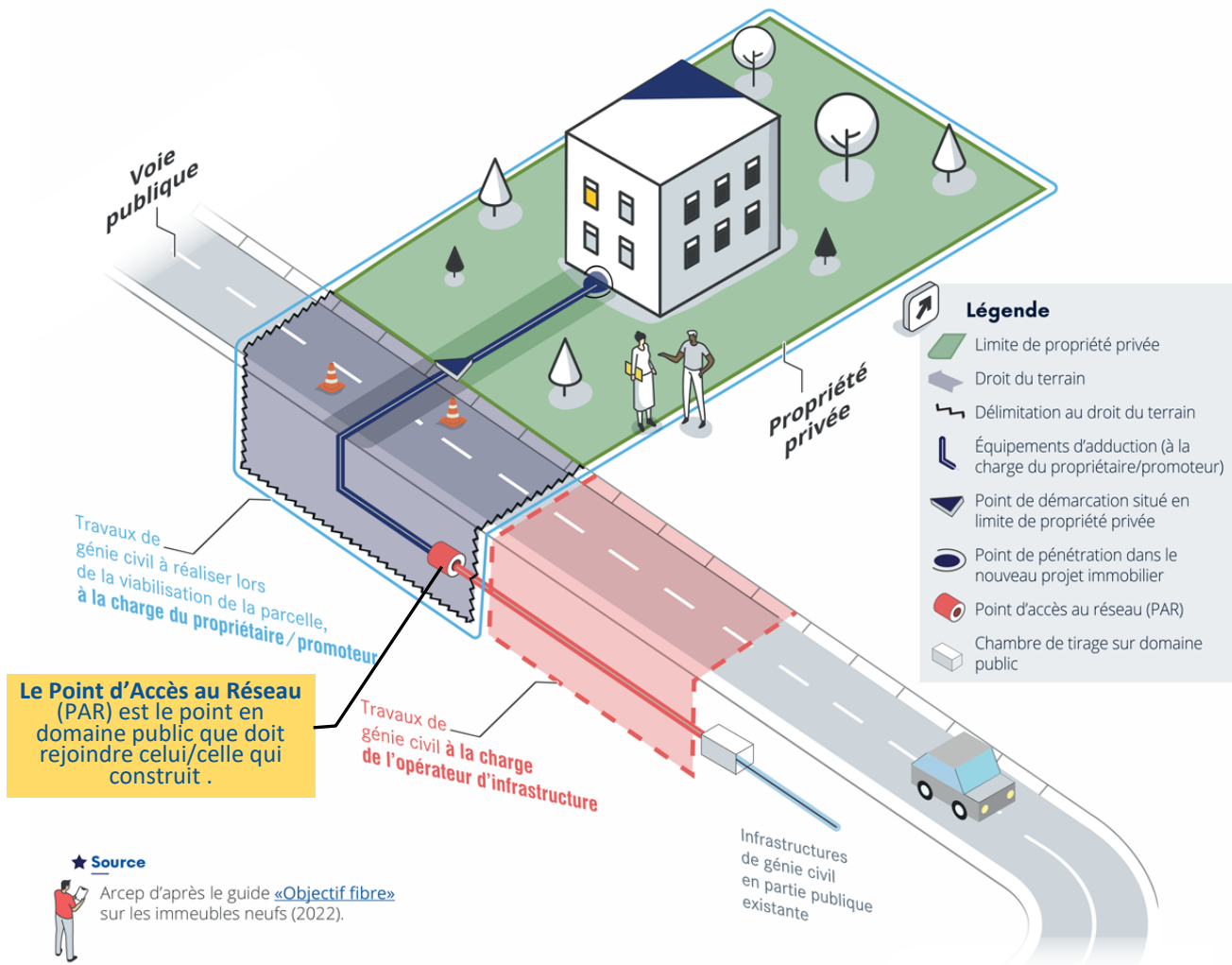
- Référencement de votre logement dans la base de données utilisée par tous les opérateurs internet. Sans cela vous ne pourrez jamais souscrire un abonnement
- Indication du point d'accès au réseau à rejoindre
- Conseils techniques pour réaliser votre raccordement

Au-delà de ces 3 prestations d'autres options vous seront proposées, allant jusqu'à réaliser les travaux pour votre compte.

Ce ne sont que des options. Vous pouvez réaliser vous-même ou faire réaliser ces travaux de raccordement par un électricien.

# Le DROIT AU TERRAIN: la responsabilité de chacun des acteurs.

## Que dois faire celui qui construit? Que doit faire Gers Fibre ?



### INDISPENSABLE

Pensez à la fibre dès le début de votre projet au moment d'enfouir vos réseaux

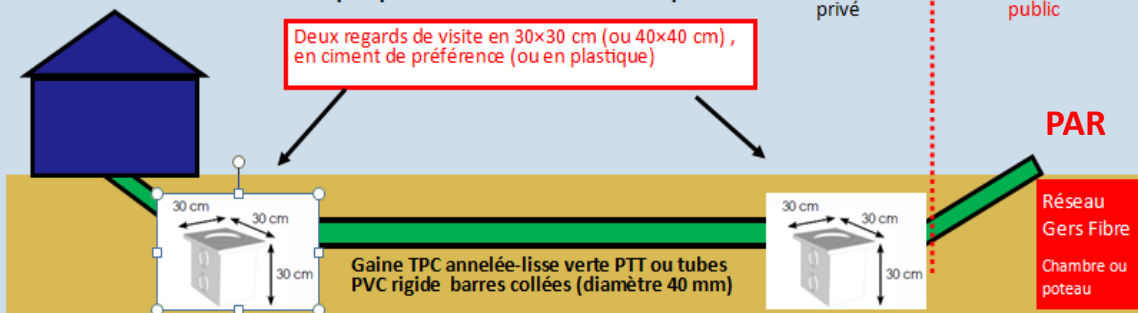
Vérifier que votre architecte ou votre entrepreneur l'a bien intégré à son planning

Pensez à obtenir le Point d'accès au réseau, sans cette information pas de travail efficace

Les travaux à réaliser pour le raccordement à la Fibre sont similaires à ce qui était réalisé jusqu'à présent pour le raccordement au réseau téléphonique. Les artisans gersois sauront parfaitement vous conseiller et vous accompagner. Notez bien qu'il est parfois nécessaire de traverser une route pour accéder au réseau de Gers Fibre. C'est une démarche administrative plus complexe et un travail que seuls des professionnels sauront réaliser.

#### Voici quelques recommandations techniques:

Deux regards de visite en 30x30 cm (ou 40x40 cm), en ciment de préférence (ou en plastique)



Une gaine d'un diamètre minimum de 40mm, enfouie à 50cm de profondeur, il est préconisé de la couvrir d'un grillage avertisseur vert conforme à la norme NFT 54-080. La trajectoire de la gaine peut être légèrement courbée mais jamais en-deçà d'un angle de 150 degrés. Tous les 50m il est recommandé de poser une chambre intermédiaire 30X30 identique aux 2 regards posés aux extrémités. En cas de changement de direction la pose d'un regard est également préconisée. La gaine doit être posée à une distance minimale de 20cm des autres réseaux (eau, gaz, électricité).

Plus d'information sur le site de l'ARCEP, « Guide Locaux individuels V2017 »

